

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES INTERNES  
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

### SEANCE PLENIERE DU 12 JANVIER 2024

**Objet : BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DE L'INGENIERIE PUBLIQUE**

**Axe : Rendre possible l'atteinte des objectifs en adaptant les ressources aux besoins**

**Engagement : Préserver durablement les finances du Conseil départemental**

#### FONDEMENTS ET MOTIVATIONS

##### Fondements juridiques :

- VU** le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.3311-1 à L.3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable aux services publics locaux industriels et commerciaux mise en place par l'arrêté NOR IOCB0772379A du 17 décembre 2007,
- VU** la délibération n°13 du Conseil général en date du 11 juillet 2002, autorisant son Président à signer la convention type de soutien en matière d'ingénierie publique aux collectivités qui en font la demande,
- VU** la délibération n°28 du Conseil général en date du 22 octobre 2009, autorisant la création d'un budget annexe d'ingénierie publique,
- VU** la délibération n°47 du Conseil général en date du 19 octobre 2011, fixant le barème d'intervention en matière d'ingénierie publique du SATAC,
- VU** la délibération n°XX du Conseil départemental en date du 1er décembre 2023, adoptant le Règlement budgétaire et financier du Conseil départemental,

##### Motivations et opportunité :

- Considérant** que le Conseil départemental a souhaité poursuivre son action en faveur de la solidarité territoriale auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique pouvant être établi sous forme d'une mission d'ingénierie rémunérée,
- Considérant** qu'il y a lieu de proposer les inscriptions budgétaires nécessaires aux actions départementales pour 2024,

<b>DISPOSITIF</b>
-------------------

Le Conseil départemental a matérialisé sa volonté de s'investir auprès des collectivités rurales afin de leur apporter un conseil technique dont l'intervention peut être établie sous forme d'une mission de maîtrise d'œuvre rémunérée. Les modalités d'intervention pour ce type de mission sont détaillées dans le cadre d'une convention de soutien en matière d'ingénierie publique.

La totalité des dépenses inscrites, représente pour l'année 2024, la prévision du coût de fonctionnement pour ce qui se rapporte à la mission ingénierie publique, à savoir 69 250,00 €. Il s'agit notamment des frais d'assurance, des charges de personnel, des charges liées aux bâtiments, des frais de véhicules, des frais informatiques et de télécommunications, des frais administratifs.

Il est précisé que certaines dépenses pourront faire l'objet de mandatement direct à partir de ce budget annexe comme l'assurance maîtrise d'œuvre, la vêtue et les équipements de protection individuelle. S'agissant des autres dépenses, ces dernières seront refacturées annuellement du Budget principal au budget annexe.

Quant aux recettes 2024 provenant des prestations de service, elles sont estimées à 69 250,00 €, étant précisé que le calcul de la rémunération se fait à partir du coût estimé de l'intervention des ressources affectées pour l'opération bien définie, en fonction du temps passé par chacun des intervenants.

Le détail des propositions budgétaires en dépenses et en recettes de fonctionnement est fourni en annexe 1.

Par conséquent, les crédits 2024 proposés au vote sont d'un montant de 69 250,00 € en dépenses et en recettes de fonctionnement.

Aucune proposition d'inscription n'est formulée au titre de la section d'investissement.

Au vu des éléments ci-dessus, je vous propose d'adopter le présent Budget primitif 2023 du budget annexe de l'ingénierie publique, présenté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres conformément à l'annexe 2.

**Conclusion :**

Je vous prie mes chers collègues de bien vouloir en délibérer.

**LA PRESIDENTE,**

## **Liste des annexes**

Annexe 1 : Propositions  
budgétaires

Annexe 2 : Présentation par  
chapitre

Annexe 3 : BP 2024 du Budget  
annexe de l'Ingénierie publique

## Annexe 1

### BP 2024 du Budget annexe de l'Ingénierie publique Propositions budgétaires

D/R	Chapitre	Article	Libellé Article	Crédits
D	011	6168	Autres	5 348,19
	011	62871	Remboursement de frais à la Collectivité de rattachement	31 901,81
	67	673	Titre année antérieure annulation	32 000,00
			<b>Total fonctionnement dépenses</b>	<b>69 250,00</b>
R	70	706	Prestations de services	69 250,00
			<b>Total fonctionnement recettes</b>	<b>69 250,00</b>

## Annexe 2

### BP 2024 du Budget annexe de l'Ingénierie publique Présentation par chapitre avec opérations d'ordre et hors report

Avec opérations d'ordre	Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes
F_011 Charges à caractère général	37 250,00	
F_67 Charges exceptionnelles	32 000,00	
F_70 Ventes de produits fabriqués, prestations de service		69 250,00
<b>Total</b>	<b>69 250,00</b>	<b>69 250,00</b>